

COMMUNE DE PONT DE CHERUY

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Parallèlement aux travaux engagés par la LYSED sur la station d'épuration (augmentation de la capacité de la station), la commune a engagé la remise aux normes de ses propres réseaux d'assainissement.

Les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue du Travail, Allée des Primevères, rue Giffard, quartier du P'tit Paris pour un montant total de 3 137 000 € TTC ont débuté en 2021 et se termineront en 2023

Les compétences eau potable et assainissement seront transférées à la Communauté de Commune de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné à compter du 1^{er} janvier 2024 (délibération du Conseil Municipal n° 75/2022 du 15/12/2022)



DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENVISAGEES

- Solde des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement rue Giffard	18 774.84 €
- Solde Mise en conformité quartier du P'tit Paris	462 047.81 €
- Canalisation eau potable Fondation de France.....	200 000.00 €
- Création d'un réseau supplémentaire quartier du Réveil	203 000.00 €
- Travaux d' Assainissement rue Aimé Pinel.....	804 739.20 €
- Travaux rue Grammont.....	325 000.00 €
TOTAL	2 013 560 €

Bureau d'études Montmasson :

- **solde Maîtrise d'œuvre.....92 652 €**

Un emprunt de 2 000 000 € a été contracté en 2021 afin de réaliser les travaux engagés.

ETAT DE LA DETTE

<u>Exercice</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Capital</u>	<u>Annuité</u>	<u>Capital restant dû</u>
Exercice 2021	5 600 €	14 046 €	19 646 €	2 000 000 €
Exercice 2022	22 005 €	56 679 €	78 584 €	1 985 954 €
Exercice 2023	21 639 €	57 215 €	78 584 €	1 929 374 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement du FCTVA (120 000 €), des dotations aux amortissement (45 000 €), du virement de la section d'exploitation (507 000 €), de l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 (1 437 472 €) et de l'excédent d'exploitation 2022 (444 454.40 €)

DEPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation concernent principalement le curage des égouts, les travaux d'entretien et de réparation du réseau (dératissage), la dotation aux amortissements.

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation sont constituées principalement par les surtaxes communales eau et assainissement reversées par le fermier Sogedo à la commune (estimées à 440 000 € en 2023) et la participation à l'assainissement collectif (PAC) estimée à 208 000 € pour 2023

Compte tenu des investissements réalisés en matière de réseau d'eau potable, la surtaxe communale eau potable est passée de 0.30 €/m³ à 0.40 €/m³ au 1^{er} février 2022.
La surtaxe communale assainissement s'élève à 0.70 €/m³.

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le



ID : 038-213803166-20230308-DEL08_2023-DE